



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE

Était présent : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Frédéric GUITON, Jean-Pierre JAUNET, Cyril CAVILLON, Jean-Paul BOISSARD

Était absent excusé : Denis QUEILLE, Frédéric BON, Rémy PLISSONIER

Était absent : Nathalie RICHON, Philippe BILLET

Début de séance : 20 h 00.

- **Approbation du dernier compte rendu :**

Le compte rendu de la réunion du 01 juillet est approuvé à l'unanimité

- **Tarifs cantine scolaire :**

Le nouveau tarif est calculé selon le quotient familial. Un mail a été envoyé à chaque famille, dont les enfants prennent leurs repas à la cantine de Devrouze, pour obtenir ce renseignement. Les foyers qui n'ont pas communiqué ce renseignement, seront facturés le tarif maximum à savoir 5.40 € par repas.

Après réception des avis de quotient familial, il a été décidé de réévaluer les tranches afin que le plus de familles puissent bénéficier du tarif à 1 euro.

Voici les tarifs retenus :

Quotient Familial de 0 à 999 : Tarif Appliqué 1 € par repas

Quotient Familial de 1000 à 1499 : Tarif Appliqué 4.90 € par repas

Quotient Familial de 1500 à plus : Tarif Appliqué 5.40 € par repas

- **Cérémonie du 11 Novembre :**

La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 11h.

- **Repas conseillers, employés, bénévoles et associations :**

Le repas aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 12h chez Eric Jacquard, traiteur à Mervans.

- **Repas des anciens :**

Le repas aura lieu dans la semaine du 2 au 8 Décembre 2024.

- **Transport garderie – école :**

Le tarif de la garderie a été augmenté l'année dernière, par la commune de Diconne.

Il sera demandé à la prochaine réunion RPI, une refacturation à la commune de Diconne, concernant le trajet de bus de Devrouze, qui ramène des enfants à l'école de Devrouze, tous les matins, à titre gratuit pour le moment.

- Questions Diverses :

- Matériels utilisés en commun avec la commune de Diconne :

Une convention d'utilisation des moyens communs avec la commune de Diconne va être mise en place. Le texte a été approuvé à l'unanimité.

- Mutuelle des employés :

A compter du 1er janvier 2025, la mutuelle sera obligatoire : en étude. Un questionnaire sera envoyé aux agents communaux pour connaître leurs besoins et ajuster au mieux la participation communale.

- Stèle de Quain :

À la suite d'actes de vandalisme, la stèle a été restaurée. Un don de 300€ sera fait à l'amicale des anciens combattants.

La plaque funéraire des anciens combattants de la gendarmerie qui a été dérobée, sera refaite aux frais de la commune de Devrouze.

- Terrain de la Chassagne :

Un bail annuel va être signé avec un agriculteur. La destination du terrain restera inchangée, l'agriculteur se contentant de récolter le foin.

Séance levée à 22h00

Le Maire



[Handwritten signature]